

Tailler la vigne pour prévenir les maladies du bois

Public visé : Viticulteurs(trices), salarié(e)s du secteur viticole

Trois maladies du bois sont identifiées sur vigne : l'eutypiose, l'esca et le BDA (black dead arm). Les blessures de taille constituent les voies de pénétration des agents pathogènes dans le cep. Pour limiter la propagation des maladies du bois, nombre de précautions sont à prendre et en particulier lors de la taille.

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle de la taille
- Connaître les points forts et faibles de la taille sur un domaine
- Améliorer la taille pour respecter les flux de sève et limiter les maladies du bois

PROGRAMME

- Rappel des principes de taille
- Reconnaissance des maladies du bois
- Impact de la taille sur la présence de bois mort dans le cep
- Gestes à accomplir pour limiter le phénomène
- Adaptation et amélioration de la taille sur le domaine
- Applications et exercices pratiques sur le terrain

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Travaux pratiques

INTERVENANT(E)S

Garance MARCANTONI
Conseillère viticole CA83

➤ **Nombre de jours**
1 jour

➤ **Date :**
11 Janvier 2019

➤ **Lieu**
Vidauban

➤ **Tarif**
Contributeurs VIVEA (Agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires) : **28 €**

Salarié :
175 €

Autre public :
175 €

 **Contact :**
Chambre d'Agriculture
du Var

Cécile LEMOINE

☎ 04.94.99.74.03

💻 [formation@
var.chambagri.fr](mailto:formation@var.chambagri.fr)



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)
N° Organisme de formation : 93 83 P000 283

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :

Chambre d'Agriculture du Var – Service Formation Installation

70, avenue Président Wilson 83550 VIDAUBAN

Tél. : 04 94 99 74 03 Fax : 04 94 99 73 99

Mél : formation@var.chambagri.fr

LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM – Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

Accepte de recevoir la convocation par mail (10 jours avant le début du stage) : oui non

Vous êtes* :

Chef d'exploitation

Conjoint collaborateur

Aide-familial

Cotisant solidaire

Candidat à l'installation **

Salarié d'exploitation ou d'entreprise

Autre :

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise :

N° SIRET (14 chiffres) :

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :

Adresse (si différente de ci-dessus) :

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

FORMATION SOUHAITÉE

Intitulé de la formation (action de perfectionnement) : **Tailler la vigne pour prévenir les maladies du bois**

Dates de la formation **Le 11 Janvier 2019**

Durée de la formation (nombre d'heures) : **1 jour (7 heures)**

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture du Var de :

28 € net de taxe Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation

175 € net de taxe Salarié agricole

175 € net de taxe Autre statut

Je confirme avoir pris connaissance de la fiche descriptive de la formation (qui définit l'objet, la durée, le lieu, les objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) disponible auprès du conseiller formation ou sur notre site www.chambre-agriculture83.fr, rubrique se former.

Fait à....., le

Pour l'Entreprise

(Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

Pour la Chambre d'Agriculture du Var

Le Chef du Service Formation

Le double de ce document vous sera remis signé. La signature de ce bulletin entraîne l'acceptation des conditions générales jointes.

* pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, joindre une attestation MSA

**joindre une attestation du Point Accueil Installation

